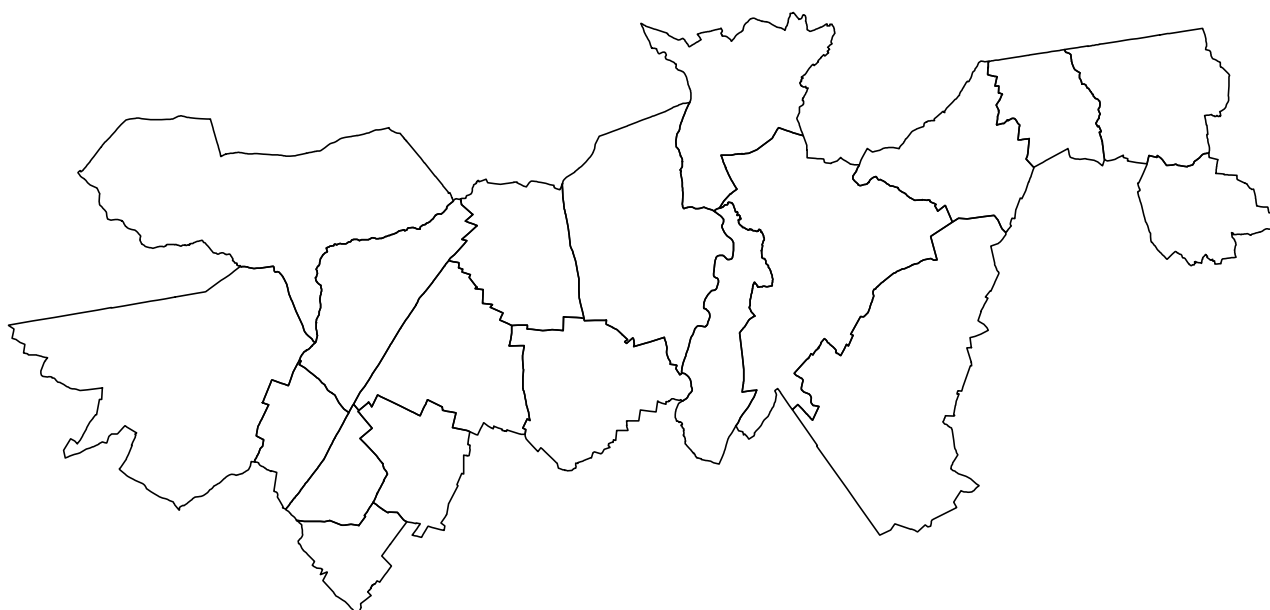


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



ANNEXES SANITAIRES NOTE TECHNIQUE Déchets

Objet	Date
Approuvé le	2 février 2023 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

Table des matières

I.	LA COLLECTE DES DECHETS.....	2
A.	LES COMPETENCES DU SMIRTOM.....	2
B.	LA GESTION DU RAMASSAGE	3
II.	LE TRAITEMENT DES DECHETS	5
A.	LES DECHETERIES	5
B.	LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS APRES RAMASSAGE.....	6

I. LA COLLECTE DES DECHETS

A. LES COMPETENCES DU SMIRTOM

La Communauté de Communes des Quatre Vallées est rattachée, pour la gestion de ces déchets, au Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) de la région de Montargis. Ce syndicat exerce sa compétence de collecte, de tri et d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur deux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), la communauté d'agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME) ainsi que la CC4V, et sur les communes de Chapelon et Saint-Hilaire.

En 2018, le SMIRTOM représente 36 communes soit environ 76 870 habitants. En plus de ces 36 communes, le Syndicat d'Aménagement Rural (SAR) Courtenay-Château-Renard adhère également au SMIRTOM pour la compétence traitement des ordures ménagères.

D'après le rapport d'activités de 2017, 54 942,61 tonnes de déchets ont été recyclées sur le territoire géré par le SMIRTOM de Montargis.

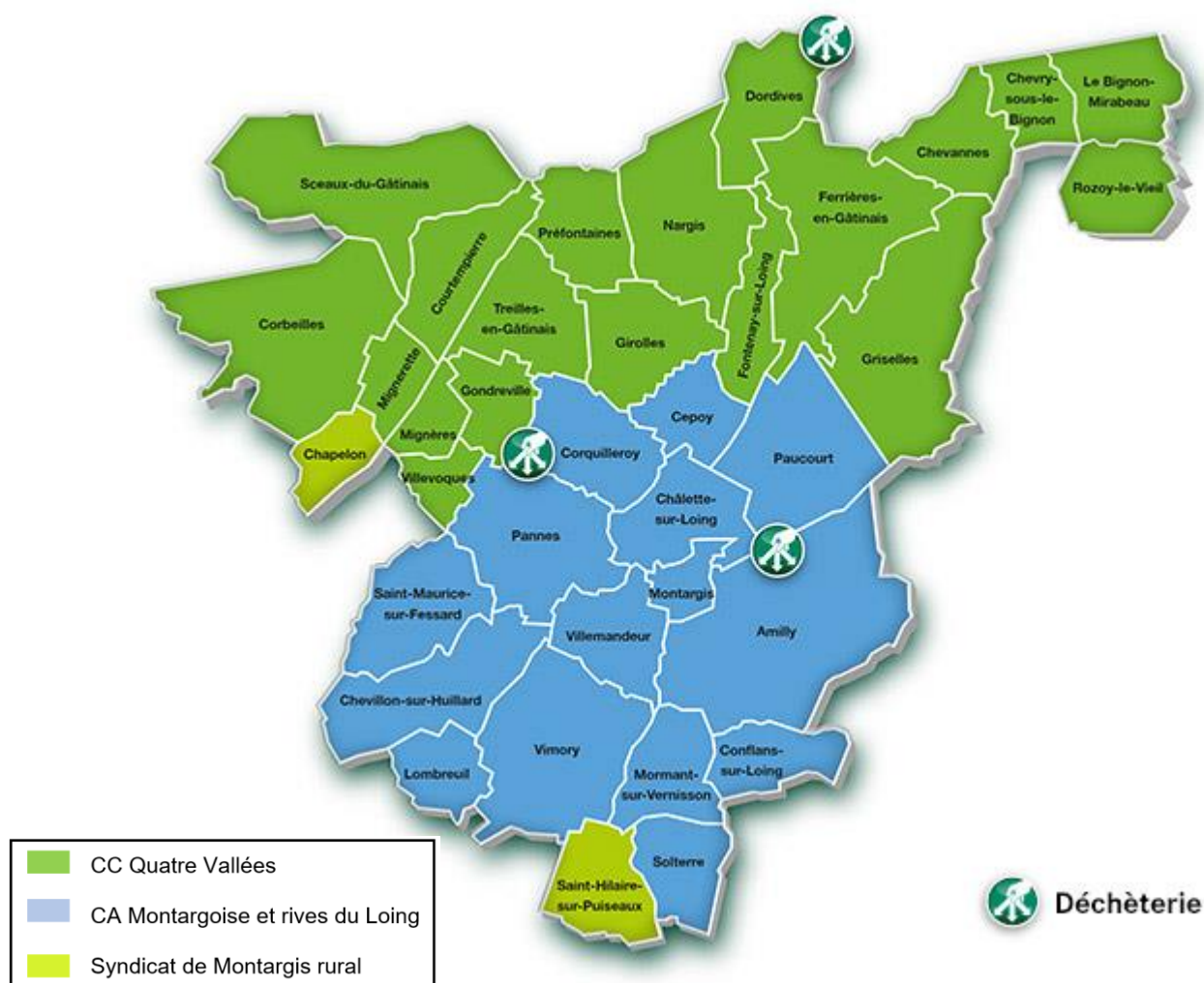


Figure 1 : Périmètre du syndicat Mixte de Ramassage et de traitement des Ordures Ménagères
 SMIRTOM

B. LA GESTION DU RAMASSAGE

Les déchets ménagers concernent les déchets de la collecte sélective (emballages, journaux, revues/magazines, verre et carton), les ordures ménagères, l'ensemble des déchets issus des déchèteries et les déchets verts. Leur collecte s'organise selon 3 modes :

- Le porte à porte : ramassage devant les habitations ;
- L'apport volontaire : ramassage des déchets à des points de dépôts tels que les colonnes aériennes ou des conteneurs enterrés. Aujourd'hui, l'apport volontaire ne concerne plus que le verre et certains points de recyclage mis en place sur des parkings de supermarchés ;
- Les déchèteries : en collecte en apport volontaire pour les usagers.

Pour les professionnels, le porte à porte est réalisé pour 3 types de déchets : les ordures ménagères, la collecte sélective et les cartons. Pour tous les autres types de déchets, ils doivent se rendre dans les déchèteries.

• Les ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères s'effectue, au minimum une fois par semaine, en porte à porte sur l'ensemble du territoire du SMIRTOM.

D'après le rapport d'activité de 2017, la collecte des Ordures Ménagères représentait 247,94 kg par an et par habitant. A l'échelle du territoire de compétence du SMIRTOM, la collecte des Ordures Ménagères représente 19 052,22 tonnes pour l'année 2017, soit de 2,9% de moins que pour l'année 2016.

ANNEE	Tonnage collecté SMIRTOM	Population en nombre d'habitants réf. Eco-emballages	Ratio kg/hab/an
2014	19 758,70	77 636	254,50
2015	19 567,00	76 870	254,55
2016	19 613,00	76 870	255,14
2017	19 052,22	76 870	247,94

Figure 2 : Bilan des tonnes collectées entre 2014 et 2017
 Rapport d'Activités du SMIRTOM de la région de Montargis de 2017

Une fois collectées, les Ordures Ménagères sont acheminées à Amilly pour être incinérées dans l'unité de Valorisation des Ordures Ménagères.

Par délibération en date du 15 juin 2010, le SMIRTOM a adopté le principe d'une délégation de service public de traitement des déchets par valorisation énergétique et vente de chaleur.

La vente de chaleur a débuté le 06 janvier 2015.

• La collecte sélective

Il s'agit des emballages, revues, journaux et magazines, du verre et du carton. La collecte des emballages ménagers et des papiers s'effectue en commun (point d'apport volontaire) et en porte à porte. La collecte du verre est séparée et s'effectue en apport volontaire. La poubelle de couleur jaune sur le territoire du SMIRTOM permet d'isoler quatre types d'emballages qui seront par la suite recyclés :

- Les emballages en plastique,
- Les emballages en métal,
- Les emballages en carton,
- Les journaux, revues et magazines.

Depuis le 1er juillet 2016, le SMIRTOM a été retenu pour intégrer la deuxième phase d'expérimentation des Extensions de Consignes de Tri (ECT) sur le territoire français.

✓ Emballages, Journaux Revues Magazines :

Années	2014	2015	2016	2017
Tonnage Collecté	3 394,16	3 560,61	3 680,30	3 930,81

Figure 3 : Bilan des tonnes collectées des Emballages, Journaux Revues et Magazines entre 2014 et 2017
 Rapport d'Activités du SMIRTOM de la région de Montargis de 2017

En 2017, 3 930,81 tonnes de déchets de type Emballages, Journaux Revues et Magazines ont été collectées, soit une augmentation de 7% par rapport à 2016. Les déchets recyclables collectés sont acheminés sur le site de Corquilleroy afin d'y être compactés en vue d'être transférés vers le centre de tri SOREPAR à Ormoy dans l'Yonne.

✓ Cartons

La collecte du carton s'effectue :

- En apport volontaire (déchèteries ou centre de recyclage),
- En porte à porte pour les professionnels.

D'après le rapport annuel du SMIRTOM DE 2017, la collecte du carton par le biais des déchèteries représente 423,72 tonnes.

✓ Verre et matériaux recyclés

La collecte du verre se fait par des points d'apport volontaire. En 2017, la collecte du verre représente 2 253,36 tonnes soit 29,31 kg/hab. D'après le rapport annuel du SMIRTOM DE 2017, le verre, stocké sur Corquilleroy en vue de son chargement avant transfert vers une usine de recyclage, représente 2 253,36 tonnes.

COLLECTE SELECTIVE / VALORISATION DES MATIERES 2017				
MATERIAUX Expédiés	Tonnes 2016	Tonnes 2017	EVOL. N-1	Performance en kg/hab (population Eco-Emballages)
JRM	1491,2	1 632,33	9,46%	21,23
ACIER	99,4	259,18	160,74%	3,37
ALU	7,49	11,76	57,01%	0,15
EMR	663,17	982,37	48,13%	12,78
FILM PE	8,18	44,11	439,24%	0,57
MIX PEHD	142,75	182,56	27,89%	2,37
MIX PET CLAIR	272,34	267,64	-1,73%	3,48
MIX PET FONCE	53,58	80,09	49,47%	1,04
TETRA	44,3	68,02	53,54%	0,88
REFUS DE TRI	652,85	667,16	2,19%	8,68
FILM PE	8,18	44,11	439,24%	0,57
TOTAL EMBALLAGES/JRM	3 435,26	4 195,22	22,12%	54,58
VERRE	2223,16	2 253,36	1,36%	29,31
TOTAL CS hors cartons	5 658,42	6 448,58	13,96%	83,89
CARTON DE PARTICULIERS	345,38	423,72	22,68%	5,51
TOTAL	6 003,80	6 872,30	14,47%	89,40

Figure 4 : Bilan des matériaux recyclés issus de la collecte sélective
 Rapport d'Activités du SMIRTOM de la région de Montargis de 2017

Entre 2016 et 2017, la CC4V enregistre une augmentation de 14,47% du recyclage de ses déchets notamment grâce à une forte augmentation du recyclage des cartons et emballages.

II. LE TRAITEMENT DES DECHETS

A. LES DECHETERIES

Le SMIRTOM possède sur son territoire trois déchèteries dont un centre de recyclage respectivement sur les communes de Corquilleroy, Amilly et Dordives, commune membre de la CC4V.

- Déchèterie d'Amilly : 215 route de Paucourt
- Déchèterie de Corquilleroy : 20 route de Chaumont
- Déchèterie de Dordives : Route de Bransles : La déchèterie de Dordives est soumise à déclaration contrôlée. Ce site n'accepte pas les déchets dangereux des ménages. Elle est ouverte du lundi au samedi, de 8h à 11h45 et de 13h30 à 16h45.

Il peut y être déposé, les matériaux suivants :

Les déchets acceptés (variables selon les sites):

- Emballages et Journaux Revues Magazines (colonnes tri sélectif)
- Gravats sur Dordives et Corquilleroy
- Déchets verts
- Bois
- Ferrailles
- Cartons
- Tout venant
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- Piles, petites batteries et accumulateurs
- Batteries
- Néons et ampoules basse consommation (www.malampe.org)
- Verre d'emballages (colonnes à verre)
- Textiles
- Déchets toxiques : peintures, solvants, diluants, radiographies, acides, bases, phytosanitaires, etc. (www.ecodds.com)
- Huiles minérales
- Huiles végétales
- Palettes en bois

Les déchets refusés :

- Ordures Ménagères : utilisez le service de collecte des Ordures Ménagères
- Déchets radioactifs
- Déchets de soins
- Cadavres d'animaux
- Bouteilles de gaz
- Extincteurs
- Médicaments : rapportez-les en pharmacie
- Amiante
- Pneus

Infographie du site du SMIRTOM

Un agrandissement du site de Dordives a été réalisé en 2017 pour une réouverture de la déchèterie en janvier 2018. Cet agrandissement a permis :

- La mise en place de nouvelles bennes et aires de dépôts à disposition pour les cartons bruns, le bois et les gravats valorisables ;
- Le traitement de nouveaux déchets tels que les déchets Ménagers Spéciaux : peintures, solvants, huiles de vidanges, etc.

D'après le rapport annuel du SMIRTOM, 16 984.69 tonnes de déchets et 12 181.68 tonnes de déchets Verts ont été collectés par le biais des trois sites, soit 29 166.37 tonnes pour l'ensemble des déchèteries. Malgré sa fermeture temporaire, environ 1 536 tonnes de déchets ont été collectées sur la déchèterie de Dordives en 2017.

B. LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS APRES RAMASSAGE

• Les centres de tri

Les emballages et les Journaux Revues Magazines ramassés par le biais de la collecte sélective, en bac ou sac, sont acheminés vers le centre de tri d'Ormoy dans l'Yonne (société SOREPAR) afin de séparer l'ensemble des différentes matières. Une fois conditionnées, elles seront expédiées chez les repreneurs correspondants aux filières de valorisation. En 2014, 3 682 tonnes de déchets recyclables ont été acheminés vers ce centre de tri.

Les cartons collectés par le biais des différentes déchèteries et la redevance spéciale sont acheminés sur le centre de tri de Lorris (société Veolia). Tout comme les emballages, le carton est passé sur une chaîne de tri afin de retirer les éventuels indésirables présents. Puis il est conditionné pour son acheminement vers le recycleur. En 2014, 639 tonnes de cartons ont été transférés au centre de Lorris.

• La plateforme de déchets verts à Amilly

Ouverte en 2009, cette plateforme accueille l'ensemble des déchets verts collectés au travers des déchèteries : souches et bois valorisables inclus. D'une surface de 1,3 ha, elle a une capacité de traitement de 13 000 tonnes de déchets verts. L'exploitation de celle-ci est réalisée en régie directe.

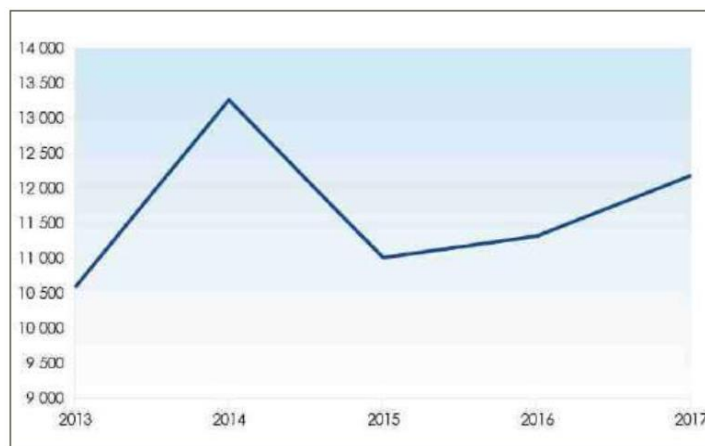


Figure 5 : Évolution des déchets verts entrants entre 2013 et 2017
 Rapport d'Activités du SMIRTOM de la région de Montargis de 2017

• L'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) d'Amilly

L'élimination et le traitement des déchets ménagers est effectué par l'incinérateur situé sur la commune d'Amilly et créé en 1969. Les nouvelles réglementations en matière d'environnement et de gestion des déchets assurent une valorisation de l'énergie produite par l'incinérateur.

Par délibération en date du 15 juin 2010, le SMIRTOM a adopté le principe d'une délégation de service public de traitement des déchets par valorisation énergétique et vente de chaleur. C'est la Société Novergie Centre filiale énergie du Groupe SITA qui se charge de ce mode de traitement.

Le traitement est réalisé par compostage / incinération :

- Valorisation (composts, mâchefers, acier),
- Élimination (REFIOM).

À noter qu'il existe un réseau de chaleur lié à cet incinérateur.

2015	2016	Apporteur	2017	Évol.
19 567,00	19 613,00 †	SMIRTOM	19 059,22 †	-3%
2 590,00	2 937,00 †	BOIS	2 567,75 †	-13%
297,00	391,00 †	Particuliers	396,29 †	1%
4 425,00	4 419,00 †	3CBO	4 471,45 †	1%
710,00	682,00 †	Tonnage ext.	724,45 †	6%
173,00	257,00 †	Tout venant	- 66,80 †	-126%
-	-	DIB	3 224,95 †	-
27 762,00	28 299,00 †	TOTAL REÇU	27 152,36 †	-4%

Figure 6 : Bilan du traitement des ordures ménagères sur la plateforme d'Amilly
 Rapport d'Activités du SMIRTOM de la région de Montargis de 2017

- **Autres prestataires**

Le SMIRTOM fait également appel aux sociétés suivantes pour traités certains types de déchets :

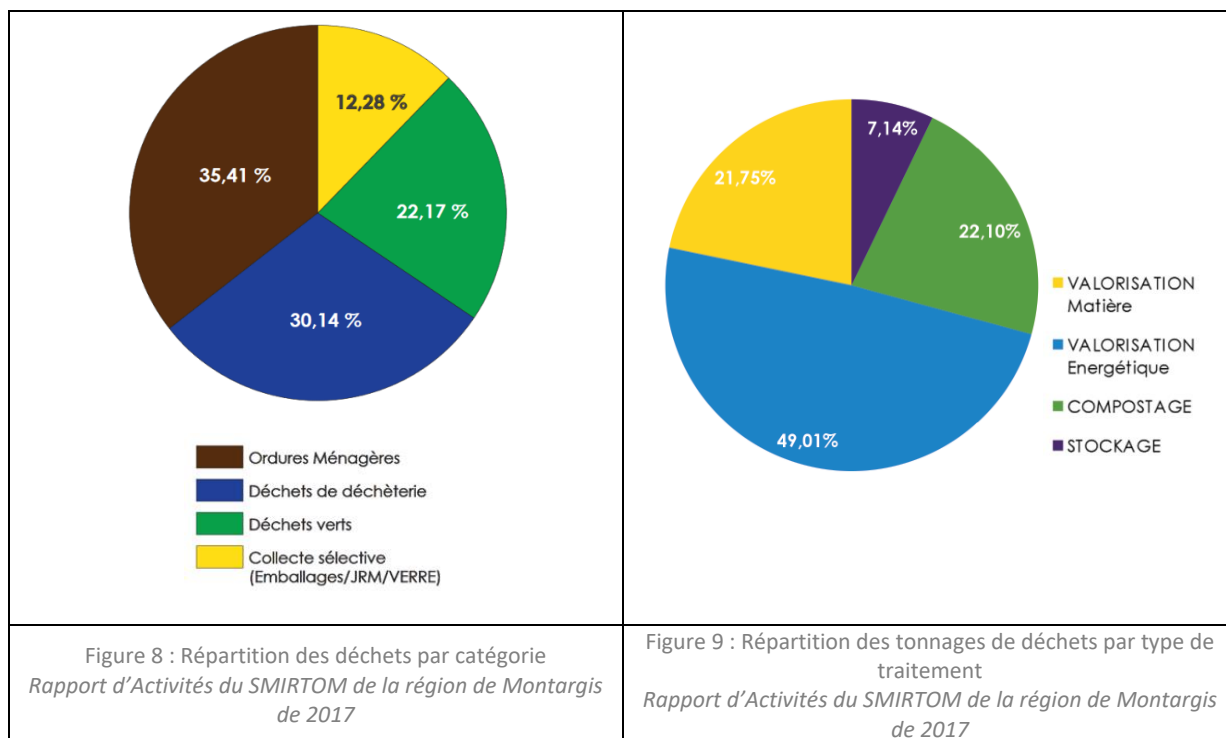
- SITA CENTRE OUEST, enlèvement et traitement des encombrants (tout-venant),
- VEOLIA, enlèvement et traitement des ferrailles,
- MARTIN ENVIRONNEMENT, enlèvement et traitement des toxiques DMS, STQD, hors périmètre Eco DDS,
- BARTIN RECYCLING, enlèvement et traitement des batteries,
- EUROVIA, enlèvement et traitement des gravats valorisables et non valorisables,
- ECOSYS, broyage et criblage des déchets verts,
- SAS DECHAMBRE, évacuation des déchets verts excédentaires,
- Eco-organismes pour les déchets dangereux, les lampes, les D3E,
- COREPILE pour les piles,
- COLLECTORS pour les cartouches d'encre,
- L'Association IMANIS pour les textiles,
- FAP chantier ICARE pour les D3E,
- RECYCUM pour les lampes,
- OCAD3E coordinateur Eco-système pour les D3E,
- EcoDDS pour les déchets dangereux.

- **Bilan des tonnages**

Les résultats 2017 pour la collecte en porte à porte sont les suivants :

TYPE DE DECHETS	Tonnages en tonnes	Tonnage en kg/hab.
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	19 455,51	253,10
Emballages Journaux Revues Magazines (JRM)	3 930,81	51,13
Verre	2 216,84	28,84
Déchets des déchèteries (hors carton)	16 560,97	215,44
Déchets verts	12 181,68	158,47
Carton	596,80	7,76
TOTAL	54 942,61 †	715 kg/hab

Figure 7 : Détails des déchets collectés
 Rapport d'Activités du SMIRTOM de la région de Montargis de 2017



Les déchèteries permettent de capter 53% des déchets collectés sur le territoire du SMIRTOM. D'après le rapport annuel de 2017, on enregistre une légère baisse des tonnages collectés de -0.12% par rapport à 2016. Au total, ce sont en moyenne 715 kg/habitant de déchets qui sont collectés en 2017 contre 716 kg/habitant en 2016.